



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
94	94	78

DELIBERATION N° DE_2026_165
<i>Erosion - AMEVA ET SOMEA - convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage – programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion sur les bassins versants du Scardon et de la Somme</i>

Date de la convocation
24 septembre 2026

Date d'affichage
24 septembre 2026

VOTES
EXPRIMES : 77
POUR : 77
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 1
NPPV : 0

Date de transmission de l'acte: 12/10/2026
Date de reception de l'AR: 12/10/2026
080-200070936-DE_2026_165-DE
A G E D I

**Délibération du Conseil Communautaire
de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre**

Séance du mardi 29 septembre 2026

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-six à 17h00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle Polyvalente à Noyelles sur Mer, sous la présidence de Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS-LES-YAUCOURT).

Présents : Madame Angélique PARIS BAILLEUL (AGENVILLERS), Monsieur Ludovic FIRMIN (AILLY LE HAUT CLOCHER), Madame Agnès DAILLY (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHIEU), Madame Olivia ROUSSEL (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS-LES-YAUCOURT), Monsieur Jean-Luc DELOBEL (CANCHY), Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Madame Annie TRAULE (COULONVILLERS), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Sébastien HAUTBOUT (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Jean Paul TORDEUX (CRECY EN PONTHIEU), Madame Myriam LOURDEL (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Monsieur Michel GAYET (DOMVAST), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Madame Michèle SOHET (FAVIERES), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie José VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Pascal DECLERCQ (GAPENNES), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Etienne LEPRINCE (GUESCHART), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Madame Martine POPULAIRE (LE BOISLE), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Madame Karine DEVISMES (LE CROTOY), Monsieur Frédéric ROY (LE TITRE), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHIEU), Madame Florie BARBIER (MOUFLERS), Madame Claude DUFRENE (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Monsieur Christian HUNAUT (NOYELLES-SUR-MER), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX), Monsieur Thierry BIZET (PONTHOILE), Madame Sophie DUCASTEL (PONT-REMY), Monsieur Daniel TOURON (PONT-

REMY), Monsieur Michel CRESPEL (PONT-REMY), Monsieur Jean SAVY (QUEND), Madame Agnès BOULONGNE (RUE), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Madame Christine SALLE (RUE), Monsieur Dominique DARAS (RUE), Monsieur Eric FITTERER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Madame Rebecca HORNOY (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Madame Brigitte LEVASTRE (ST RIQUIER), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Monsieur Dominique LECERF (VRON), Monsieur Gerard DEVILLEPOIX (VRON), Madame Emmanuelle CHEVALLIER (YVRENCH), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCHIEUX)

Elus représentés ayant donnés pouvoir : Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY) représentée par Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS-LES-YAUCOURT), Monsieur Kevin LHEUREUX (FOREST-MONTIERS) représenté par Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE) représenté par Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX) représenté par Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Marc VOLANT (QUEND) représenté par Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Christophe DUFRENOY (RUE) représenté par Madame Agnès BOULONGNE (RUE), Monsieur Yves MANIER (RUE) représenté par Madame Christine SALLE (RUE), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT) représenté par Monsieur Claude PATTE (ARGOULES)

Absent(s) : Madame Nathalie REBEILLEAU (BOUFFLERS), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE) suppléé par Madame Olivia ROUSSEL (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur Jean Alain DELRUE (CANCHY) suppléé par Monsieur Jean-Luc DELOBEL (CANCHY), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Laurent DUVAL (LE BOISLE) suppléé par Madame Martine POPULAIRE (LE BOISLE), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHIEU) suppléé par Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Nicolas LEDUC (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Arnaud BRASSART (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Fabien COCKENPOT (MOUFLERS) suppléé par Madame Florie BARBIER (MOUFLERS), Monsieur Bertrand DUFOUR (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Madame Geneviève DARRAS (NEUILLY L HOPITAL) suppléée par Madame Claude DUFRENE (NEUILLY L HOPITAL), Madame Amandine DELCOURT (Nouvion), Madame Hélène VENIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Monsieur Laurent SAISON (RUE), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE)

Excusé(s) : Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT)

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE)

Objet de la Délibération : Erosion - AMEVA ET SOMEA - convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage – programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion sur les bassins versants du Scardon et de la Somme

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 14 décembre 2016, ~~créant la communauté de communes Ponthieu~~ Marquenterre ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2025 actant la dernière version des statuts communautaires du Ponthieu-Marquenterre ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la délibération de la Communautés de Communes Ponthieu-Marquenterre en date du 2019 actant l'adhésion au Syndicat Mixte AMEVA,

Vu la délibération n°DE_2018_0017 de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre en date du 13 Février 2018 approuvant le transfert de compétence sur l'item 1 de l'article L.122-7 du code de l'environnement,

Vu l'avis de la commission EROSION en date du 23 juin 2026 et la décision du bureau communautaire en date du 16 septembre 2026,

Considérant les besoins de la CCPM d'appuis technique et administratif de façon à organiser la mise en œuvre et le suivi du programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols porté par la CCPM sur les sous bassins versants de la Somme et du Scardon,

Considérant le projet de convention d'assistance à maitrise d'ouvrage pour les missions liées de recrutement des entreprises de travaux et suivi des travaux d'hydraulique douce et les missions lies au recrutement et au suivi de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 77 voix pour et 1 abstention, décide :

- **D'approuver le projet de convention avec le Syndicat Mixte AMEVA et le pôle érosion SOMEA, tel que présenté en annexe, d'assistance à maitrise d'ouvrage de lutte contre le ruissellement et l'érosion sur les bassins versants du Scardon et de la Somme pour un montant de 116 740,00 € ;**
- **D'autoriser le président à signer la présente convention de délégation ;**
- **D'autoriser le président à signer tout document relatif à la présente délibération ;**
- **De mandater le président à poursuivre l'exécution de la présente délibération.**

Résultat des votes :

Pour : 77

Angélique PARIS BAILLEUL

Ludovic FIRMIN

Agnès DAILLY

Claude PATTE

Thibault BOURGOIS

Grégory DUFOUR

Xavier BORDET suppléé par Olivia ROUSSEL

Marcel GAMARD

Mathieu DOYER

Jean Alain DELRUE suppléé par Jean Luc DELOBEL

Maurice CREPIN

Annie TRAULLE

Hervé LEVEL

Sébastien HAUTBOUT

Myriam LOURDEL

Jean Paul TORDEUX

Jean Louis LABRY

Olivier GERARD

Maïté BERON

Michel GAYET

Damien BRIET
Isabelle ALEXANDRE représentée par Mathieu DOYER
Michèle SOHET
Dominique MIRAMONT
Daniel WALLET
Kévin LHEUREUX représenté par Gisèle CAROUGE
Alain BAILLET représenté par Eric KRAEMER
Eric KRAEMER
Marie José VAN RIEK ONGHENA
Pascal DECLERCQ
Jean Paul PRUVOT
Etienne LEPRINCE
Frédéric NOEL
Laurent DUVAL suppléé par Martine POPULAIRE
Philippe EVRARD
Arnaud HORNOY représenté par Philippe EVRARD
Véronique DELORME
Karine DEVISME
Frédéric ROY
Stéphane DELEENS représenté par Daniel WALLET
Jean Marie PECQUET
Olivier PLEY
Philippe PARMENT
Antoine BACQUET suppléé par Christophe DAMET
Murielle DULARY
Fabien COCKENPOT suppléé par Florie BARBIER
Gérard GALLET
Geneviève DARRAS suppléée par Claude DUFRENE
Maurice FORESTIER
Jean Charles BOUCART
Christian HUNAUT
Thierry BIZET
Sophie DUCASTEL
Daniel TOURON
Michel CRESPEL
Ludovic AVISSE
Marc VOLANT représenté par Marie Claire FOURDINIER
Marie Claire FOURDINIER
Jean René SAVE
Christophe DUFRENOY représenté par Agnès BOULONGNE
Agnès BOULONGNE
Yves MANIER représenté par Christine SALLE
Gisèle CAROUGE
Christine SALLE
Dominique DARAS
Eric FITTERER
Rebecca HORNOY
Joël FARCY
Jocelyne MARTIN
Brigitte LEVASTRE
Vincent DUBOIS pouvoir à Claude PATTE
Laurent SAUVAGE
Patricia POUPART
Dominique LECERF

Gérard DEVILLEPOIX
Emmanuelle CHEVALLIER
Thierry MIANNAY

Date de transmission de l'acte: 12/10/2026
Date de reception de l'AR: 12/10/2026
080-200070936-DE_2026_165-DE
A G E D I

Contre : 0

Abstention : 1
Daniel DUBOIS

Ne prennent pas part au vote : 0

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,
Mathieu DOYER

